RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Arrêté du 21 octobre 1986

approuvant l'inscription à l'inventaire
des bâtiments no 172/173/175
parcelle no 10001
sis sur la commune de Jussy

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique, stylistique et esthétique, des bâtiments no 172/173/175, sis sur la parcelle no 10001, feuille no 4, du cadastre de la commune de Jussy, inscrits au nom de Messieurs HONEGGER Frères, SCHMITT & Cie;

attendu que la maison de maître et les dépendances jumelles, délimitant la cour d'honneur, édifiées en 1753, constituent l'un des meilleurs exemples de ce type de construction dans le canton;

vu leur implantation dans un parc richement arborisé et la présence de nombreux éléments d'accompagnement (portails, fontaines, allée, canal et pièces d'eau, etc.);

attendu que les propriétaires ont été invités à communiquer leurs observations éventuelles le 28 février 1986;

vu les observations recueillies les 4 mars et 18 avril 1986;

vu la réponse du département des travaux publics en date du 26 mars 1986;

vu le préavis de la commune du 12 juillet 1986;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 25 août 1986;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

A R R E T E :

Article 1

Les bâtiments no 172/173/175, au sens des considérants, sont inscrits à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée aux propriétaires.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics :

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément à la loi sur la procédure administrative, dans les 30 jours dès sa notification.

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

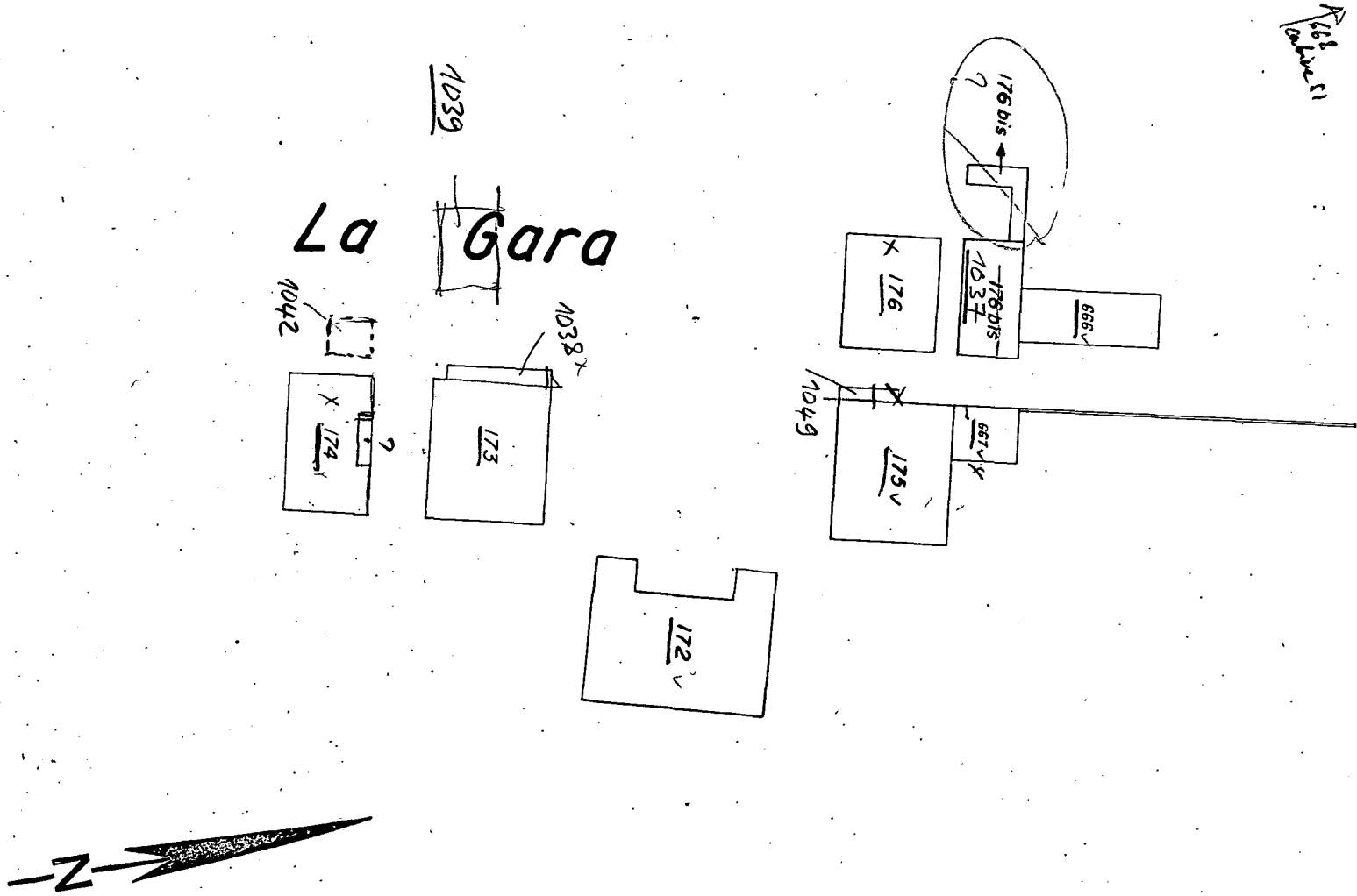
CADASTRE

Extrait du plan cadastral 4

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune de JUSSY

Echelle **1:500**



ATTENTION
CADASTRE PROVISOIRE

22 NOV. 1985
CADASTRE DE GENÈVE